

Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
De Saint Denis de Méré

Procès-verbal
Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire.

Etaient Présents : Manuel MACHADO, Maire, Vanessa LARCHER, adjointe, Gervais BALLUAIS, adjoint, Anne-Marie ESNAULT, Amandine FRENÉE, Graziella BRION, Alain FERRAND, Alexis GAILLARD, Françoise LAMACHE,

Avaient donné pouvoir : Sébastien MONY à Vanessa LARCHER, Sonia HUE à Gervais BALLUAIS,

Quorum : Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 6 – Présents : 9 (quorum atteint)

Madame Françoise LAMACHE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 29 septembre 2023 a été adressé aux membres du conseil municipal dans les huit jours suivants ladite séance et est approuvé en début de cette séance par les membres présents.

Ordre du jour de la séance et décisions :

1- Exécution budgétaire

Monsieur le maire présente un état de l'exécution budgétaire à ce jour qui se réalise conformément au vote du budget.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du conseil départemental du Calvados nous informant de la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement de près de 4 000 € par rapport à l'année dernière. De plus, le département « nous invite à la plus grande prudence dans nos prévisions pour l'exercice budgétaire prochain ».

2- Avenant 2 au contrat d'assurance « risques statutaires des agents »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la proposition d'avenant de notre assureur actuel et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3- Désignation 2^{ème} délégué au SDEC Energie

Sonia HUE et Gilbert JOUENNE avaient été désignés délégués titulaires le trois juillet 2020. Suite au décès de Gilbert JOUENNE, le conseil municipal élit, à l'unanimité, Madame Vanessa LARCHER déléguée titulaire au SDEC Energie.

4- Convention FREDON pour la lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Denis de Méré a adhéré à la convention pour la lutte contre le frelon asiatique 2022-2026. Il rappelle notamment que le Département du Calvados, dans cette convention, s'était engagé à participer à hauteur de 30% (de 110 € maximum) du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques, la commune prenant en charge tout le reste.

Or, le FREDON nous a informé que « le volume de nids est tel cette année que l'enveloppe votée par le Département du Calvados a été intégralement consommée ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir son engagement communal prévu à la convention pour la lutte contre le frelon asiatique soit la deuxième proposition : le riverain participe à 30€ (en remplacement du Département) et la commune maintient son engagement en prenant le reste à sa charge.

5- Questions diverses :

- Repas des Aînés Mérois du 05/11/2023
 - Retour sur le repas : bon retour autant sur le repas que sur son ambiance.
 - Colis fin d'année > 80 ans n'ayant pas pu se rendre au repas pour raison de santé : Gervais BALLUAIS présente le contenu du colis
- Exposition des Arts Mérois du 05 au 17/12/2023
- Téléthon le 02/12/2023
 - les inscriptions au repas sont possibles jusqu'au 17/11/2023
- Manifestations à venir :
 - Bourse aux jouets Activ'Ecole 19/11/2023
 - Arbre de Noël aux enfants Mérois 13/12/2023 à 16h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 40.